

Première Synthèses

Informations

L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ENTRE 1992 ET 2002 : *le poids croissant de l'intérim*

Entre 1992 et 2002, le travail intérimaire se développe dans l'industrie, ce qui réduit la chute de l'emploi dans ce secteur. Au cours de ces dix dernières années, les effectifs industriels ont diminué de 7,5 %, mais la baisse n'est que de 2,7 % si l'on prend en compte l'intérim. En dix ans, dans l'industrie, la part des salariés en contrat court (contrat à durée déterminée et intérim) a doublé pour atteindre 10 % en 2002. Sur la période, le recours à l'intérim a triplé alors que la part des contrats à durée déterminée s'est stabilisée autour de 4 % à partir de 1995. Les entreprises industrielles privilégient de plus en plus l'emploi intérimaire : à court terme, il constitue un mode d'ajustement des effectifs aux fluctuations de la production.

L'industrie est le secteur qui utilise le plus d'intérimaires : la moitié d'entre eux travaillent dans l'industrie. En comptabilisant les intérimaires, l'industrie emploie 4,3 millions de salariés en 2002 (tableau 1).

Sur dix ans, l'emploi industriel hors intérim a baissé de -7,5 %. En comptabilisant l'emploi intérimaire, la baisse n'est plus que de -2,7 %, soit une perte de 120 000 postes (graphique 1). Par comparaison, si l'on comptabilise l'intérim, la construction a gagné, sur la même période, 90 000 postes (soit +7,1 %) et le tertiaire 2,1 millions (soit +27,7 %).

En vingt ans, dans l'industrie, la part des contrats courts a été multipliée par trois

La contraction de l'emploi industriel ne touche que les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI). Le nombre de salariés travaillant en contrats de courte durée (CDD et intérim) a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. La part des contrats courts a plus que triplé dans l'industrie sur la période (de 3 % à 10,4 %). Elle a augmenté dans la même proportion dans la construction et a doublé dans le tertiaire (graphique 2). Les entrepreneurs voient dans ces types de contrat un moyen de gagner en flexibilité.

Dans l'industrie, l'utilisation des contrats courts s'est surtout accentuée au cours des dix dernières années, période pendant laquelle la valeur ajoutée du secteur est devenue plus volatile. En effet, entre 1992 et 2002, la part des emplois à courte durée y a doublé. L'évolution est comparable dans la construction. En revanche, ce n'est pas le cas du tertiaire, où la progression de ce type d'emploi a été de moindre ampleur et a surtout eu lieu dans les années quatre-vingt.

En outre, les deux secteurs industriels qui ont créé des emplois entre 1992 et 2002 sont ceux où les entreprises ont le plus développé l'usage des contrats courts : les industries agroalimentaires et l'industrie automobile (tableau 2).

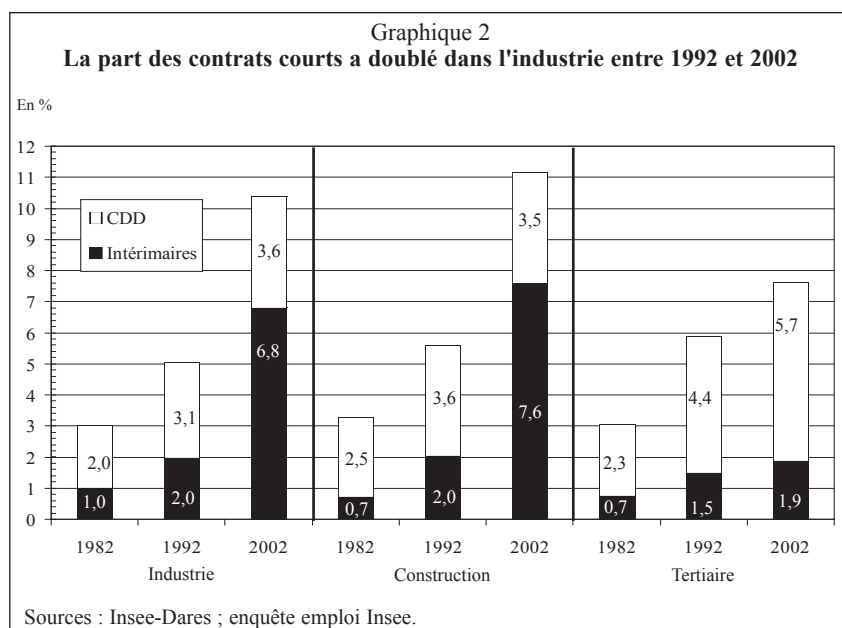
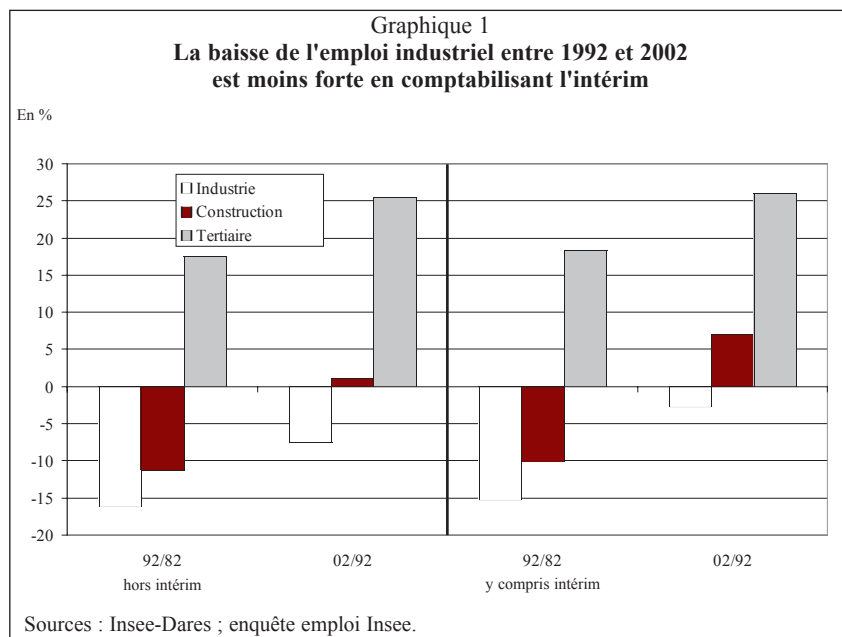


Tableau 1
Sur vingt ans, l'industrie perd des emplois alors que la construction et le tertiaire en créent

En milliers

	1982		1992		2002	
	Intérim non reventilé (*)	Intérim reventilé (**)	Intérim non reventilé	Intérim reventilé	Intérim non reventilé	Intérim reventilé
Industrie	5 230	5 284	4 387	4 475	4 057	4 352
Construction	1 417	1 427	1 258	1 284	1 270	1 374
Tertiaire	6 598	6 534	7 749	7 635	10 146	9 747
Ensemble de secteurs concurrentiels	13 245	13 245	13 394	13 394	15 473	15 473

(*) - Les intérimaires sont ici classés dans le tertiaire.

(**) - Dans ces colonnes, les intérimaires sont comptés dans leurs secteurs utilisateurs. La série d'intérim reventilée par secteurs d'activité n'existe qu'à partir de 1995, elle a été rétropolée sur 1982-1994 à partir de taux de recours à l'intérim calculés d'après l'enquête emploi de l'Insee.

Champ : ensemble des salariés des entreprises du secteur concurrentiel industriel (industrie agro-alimentaire, industrie des biens de consommation, industrie automobile, des biens d'équipement, des biens intermédiaires et énergie).

Sources : Insee-Dares ; enquête emploi Insee.

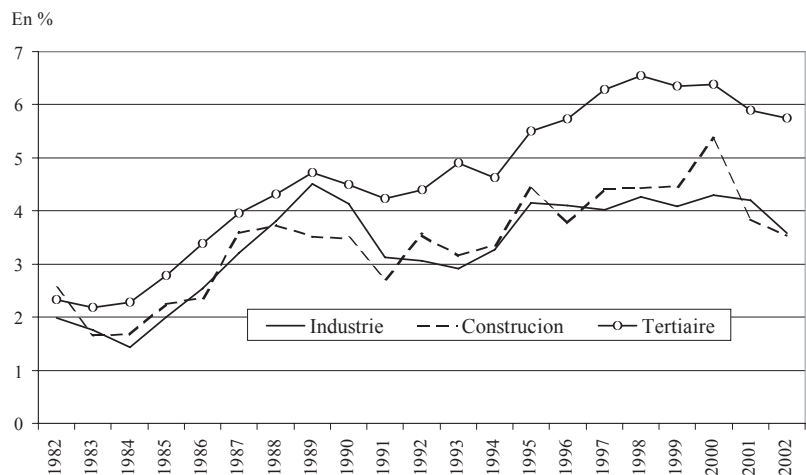
Flexibilité : intérim pour l'industrie, CDD pour le tertiaire

En 1982, le partage entre CDD et intérimaires était comparable dans tous les secteurs : il y avait entre deux fois et trois fois plus de salariés en CDD que d'intérimaires. En 2002, l'utilisation de ces contrats courts diverge selon les secteurs : l'industrie et la construction utilisent plus l'intérim et moins les CDD que le tertiaire.

À plusieurs égards, la réglementation attachée au CDD en fait un contrat de travail plus souple que le CDI. Le CDD peut constituer une période d'essai avant intégration du salarié dans l'entreprise en CDI. Il permet aussi de répondre à un accroissement temporaire de l'activité. Il est aussi plus facile pour l'employeur de ne pas renouveler un CDD que de rompre un CDI. Si la part des CDD dans l'emploi industriel a fortement augmenté entre 1982 et 1989 (de 2 % à 4,5 %), elle est restée stable, autour de 4 %, à partir de 1995 (graphique 3). Dans le tertiaire, entre 1982 et 2002, la part des CDD croît plus régulièrement malgré la baisse du début des années quatre-vingt-dix.

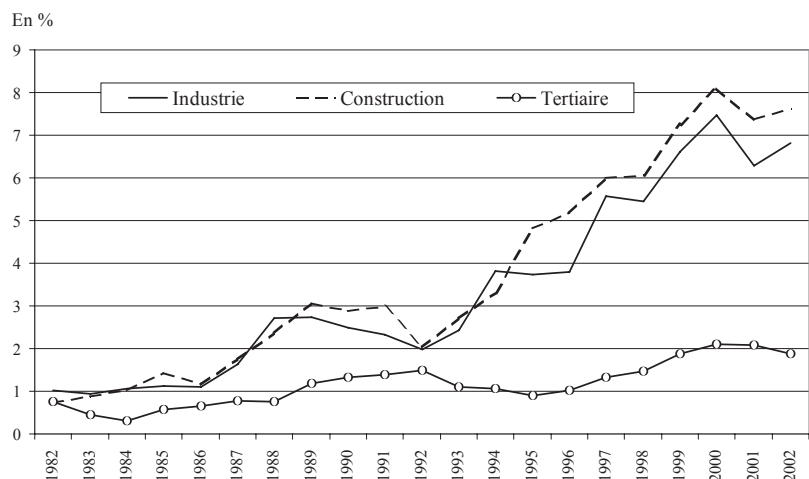
L'intérim n'a pas pour objet de pourvoir à un emploi durable. Il constitue une main-d'œuvre disponible pour une tâche précise,

Graphique 3
Le recours aux CDD progresse dans les années quatre-vingt dans l'industrie



Lecture : en 1982, les salariés en CDD représentaient 2 % de l'emploi dans l'industrie.
Sources : Insee-Dares; enquête emploi Insee.

Graphique 4
Le recours à l'intérim augmente surtout à partir de 1992 dans l'industrie



Lecture : en 1982, les intérimaires représentaient 1 % de l'emploi dans l'industrie.
Sources : Insee-Dares, Enquête emploi Insee.

Tableau 2
Les types de contrats par secteur

Secteurs	1982				1992				2002			
	Intérimaires	CDD	CDI	Autres *	Intérimaires	CDD	CDI	Autres	Intérimaires	CDD	CDI	Autres
Industrie	1,0	2,0	95,9	1,1	2,0	3,1	93,3	1,7	6,8	3,6	88,6	1,0
Industrie agroalimentaire	0,8	3,3	91,1	4,7	2,9	4,7	88,8	3,6	7,4	5,5	83,1	4,0
Industrie des biens de consommation	0,8	2,2	95,9	1,1	1,8	3,9	93,3	1,1	4,9	4,7	89,5	0,8
Industrie automobile	1,5	1,0	97,6	0,0	2,2	1,6	95,2	1,1	11,8	2,5	85,7	0,0
Industrie des biens d'équipement	1,4	1,9	95,6	1,0	1,8	2,7	93,7	1,9	5,9	2,9	90,2	1,0
Industrie des biens intermédiaires	0,9	1,7	97,0	0,4	1,9	3,0	93,6	1,6	7,6	3,2	89,0	0,1
Énergie	1,0	0,7	97,7	0,6	1,6	0,6	97,6	0,2	2,1	1,7	93,6	2,5
Construction	0,7	2,5	93,2	3,5	2,0	3,6	90,0	4,4	7,6	3,5	86,0	2,9
Tertiaire	0,7	2,3	94,5	2,4	1,5	4,4	92,0	2,1	1,9	5,7	89,5	2,8

(*) - Stagiaires, apprentis et contrats aidés.

Sources : Insee-Dares ; enquête emploi Insee.

dans un temps donné, qui n'est pas liée à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Les entreprises industrielles ont développé le recours aux intérimaires principalement durant les années quatre-vingt-dix : la part des intérimaires dans l'emploi industriel est multiplié par trois, pour atteindre 6,8 % en 2002 (graphique 4). Sur vingt ans, elle a été multipliée par sept. Dans le secteur tertiaire, la progression est beaucoup moins marquée (de 0,7 % en 1982 à

1,9 % en 2002) et, surtout, elle est continue sur toute la période.

L'intérim : une réponse à l'ajustement conjoncturel dans l'industrie

Si le recours à l'intérim s'est fortement développé dans l'industrie depuis les années quatre-vingt, son évolution à court terme dépend de la conjoncture. En effet, l'intérim permet aux entre-

prises d'adapter rapidement leurs effectifs aux fluctuations réelles ou anticipées de la production. Cette pratique s'est particulièrement répandue à la fin des années quatre-vingt. À chaque variation de l'activité, l'emploi industriel s'adapte, l'intérim jouant alors le rôle d'une variable d'ajustement.

*Édouard FABRE
(Dares).*

Pour en savoir plus

[1] - Fontagné L., Lorenzi J.-H. (2004), « Désindustrialisation et délocalisations », rapport du CAE, n°53, La Documentation française.

[2] - Toutlemonde F. (2005), « Emploi industriel : le dernier creux conjoncturel sans influence sur la tendance des gains de productivité », *Premières Synthèses*, Dares, n° 16.4.

[3] - Lainé F. (2005), « Secteurs et métiers industriels : l'industrie n'est plus ce qu'elle était », *Premières Synthèses*, Dares, n° 16.2.

[4] - Gonzales L. (2002), « L'incidence du recours à l'intérim sur la mesure de la productivité du travail des branches industrielles », *Economie et Statistique*, Insee, n° 357-358 - février 2003.

[5] - Jourdain C. (2002), « Intérimaires, les mondes de l'intérim », *Travail et Emploi*, Dares, n°89.

[6] - Cancé R. (2002), « Travailler en contrat à durée déterminée, entre précarité contrainte, espoir d'embauche et parcours volontaire », *Travail et Emploi*, Dares, n°89.

[7] - Cellier R., Gelot D., Ramandraivonona D. (1998), « Les emplois en contrat à durée déterminée en 1996 », *Premières Synthèses*, Dares, n°98.11- 48.2.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquetistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.